

BUDGET montois 2015 ILLÉGAL?

▶ Savine Moucheron (CDH), députée wallonne, a déposé un recours sur le budget communal auprès du ministre Furlan

▶ Conseillère de l'opposition à Mons et députée wallonne humaniste, Savine Moucheron avait déjà tiré la sonnette d'alarme lorsque le collège communal montois avait soumis au vote du conseil son budget 2015. En affirmant son mécontentement, elle mettait en garde la majorité PS-MR. "La Ville dépense trop par rapport aux recettes. Le plan de gestion de 2010 aurait pourtant dû conduire vers l'équilibre pour 2015. Il n'en sera rien. Augmenter ou lever des taxes nouvelles ne sont pas des solutions!", s'insurgeait-elle, considérant le plan de gestion 2011-2015 obsolète depuis le départ.

La députée n'en démord pas et a décidé de déposer un recours sur le budget communal

de Mons auprès du ministre de la tutelle, Paul Furlan (PS). Là où le bât blesse, c'est au niveau des prélèvements incessants dans le bas de laine de la ville, autrement dit dans le fonds de réserve.

"Un budget étant annuel, les réserves ainsi constituées sont pour une bonne part des charges financières et des amortissements provenant de travaux non réalisés au cours de l'année budgétaire prévue à cet effet. Donc, ces non-charges doivent être versées dans le résultat global. À Mons, les choses semblent différentes. Puisque les réserves globales ne sont plus suffisantes pour couvrir le déficit 2015, l'échevin des Finances aurait inventé un nouveau concept: le

budget non consommé en fin d'exercice 2015", peut-on lire dans le recours adressé au ministre.

L'échevin des Finances avait expliqué: "Je fais un budget qui est un acte prévisionnel des recettes et des dépenses, mais bien que mes dépenses prévues soient supérieures à mes recettes prévues et que je sois donc en déficit, je n'aurai pas pour autant toutes les dépenses que je prévois et cette non-dépense que j'appelle, non pas fonds réserve de l'exercice propre, mais budget non consommé, je puise dedans pour présenter un budget en soi-disant équilibré".

MAIS POUR SAVINE Moucheron, ce concept de budget non con-

sommé n'a rien de légal. "Aucun texte de loi n'y fait mention. Le fait de prévoir des sommes qui ne sont pas dépensées et de les réinjecter dans le budget en cours n'est pas autorisé par la loi. Et il faut encore ajouter que la tutelle n'a toujours pas tranché sur le budget communal alors que le délai légal pour examiner le dossier est dépassé. Le ministre attend-il le nouveau plan de gestion, qu'on nous avait promis en février mais qui n'arrivera pas avant mars, avant de se prononcer?"

Georges-Louis Bouchez (MR), l'échevin empêché des Finances à Mons, dément (voir ci dessous) toute illégalité dans le budget de la Ville de Mons.

Caroline Tichon

"Technique utilisée depuis deux ans"

▶ Georges-Louis Bouchez (MR), échevin empêché, dément formellement l'illégalité du budget

▶ L'échevin empêché des Finances, Georges-Louis Bouchez (MR) se dit "surpris" d'une telle accusation qu'il estime infondée. "Je pense que M^{me} Moucheron a certainement eu des difficultés les années précédentes concernant le budget. La technique est utilisée depuis deux ans et les deux budgets ont été validés par la Région wallonne et le Crac! Le budget non consommé, ce n'est pas une technique qui est utilisée comme ça. Elle a été présentée au ministre de la tutelle, Paul Furlan, et nous l'avons également présentée au Crac. Ils ont, tous les deux, validé le mécanisme par le biais de documents. Le budget de la Ville de Mons n'est pas illégal."

Par rapport aux propos re-

pris dans le recours qui sont attribués à l'échevin des Finances, là aussi, il réfute les avoir tenus. "Mons est peut-être l'une des premières villes à utiliser cette technique de budget non-

consommé. Elle est assez créative mais les projections se sont toujours avérées meilleures. Il n'y a aucune raison de changer la jurisprudence alors que, depuis deux ans, elle est validée. Pour exister dans la presse, il faut garder le sens de la mesure."

CONCRÈTEMENT, qu'est-ce qu'un budget non consommé? "Je prévois des dépenses, je sais qu'elles ne vont pas s'avérer dans leur entièreté. Une tout petite partie de cela, je vais l'utiliser comme un crédit en recettes. D'une certaine manière, je pour-

rais donc réduire les dépenses. Je ne le fais pas parce que, quand

les services n'ont pas de crédits suffisants, ils ne peuvent pas agir

si un problème se pose. Si mes prévisions ne devaient pas être bonnes, je risque juste de dégrader un peu mes réserves.

Aujourd'hui, les réserves s'élèvent à 15 millions d'euros et les projections que je fais s'élèvent à quatre millions d'euros. Donc, au pire, j'aurais un petit peu dégradé le bas de laine."

Et d'ajouter que le collège

communal prendra ses responsabilités en présentant un nouveau plan de gestion pour lutter sur les prélèvements dans le fonds de réserves. Ce dernier serait présenté en mars, lors du prochain conseil communal. "Je n'accepte pas qu'on utilise des propos comme "illégal". Si M^{me} Moucheron avait des interrogations par rapport à cela, il suffisait qu'elle nous pose la question. Je suis quand même surpris qu'une conseillère communale de la Ville de Mons préfère introduire un recours en entachant l'image de la ville pour laisser croire des choses aux gens. Pourquoi elle ne nous l'a pas demandé?"

Un fait est certain, entre Savine Moucheron et Georges-Louis Bouchez, le torchon brûle.

C. Ti.